



le FONDS AIR ENTREPRISES

Pour financer différents types de projets

- remplacement de systèmes de chauffage,
- installation ou modernisation de dispositifs de filtration,
- amélioration de procédés industriels,
- toute action permettant de limiter les émissions polluantes.

L'aide peut atteindre 40 % du montant HT des travaux

La CCPMB invite les entreprises souhaitant engager des travaux à se rapprocher de ses services afin d'étudier leur projet et bénéficier de cet accompagnement.

Un budget de 731 000 € est encore disponible

Fonds Air Entreprises : CINQ PROJETS SOUTENUS, DES AIDES SONT TOUJOURS DISPONIBLES POUR LES PROFESSIONNELS

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc poursuit son engagement pour améliorer la qualité de l'air. En 2025 et début 2026, **cinq entreprises** du territoire se sont vues attribuer **82 289 €** pour moderniser leurs équipements et réduire leurs émissions de polluants atmosphériques.

Au total, ces projets représentent **plus de 200 000 € de travaux**, soutenus par la CCPMB, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et l'ADEME **jusqu'à 40 %** du montant des investissements.

DES INVESTISSEMENTS CONCRETS DANS LES ENTREPRISES LOCALES

Les projets soutenus concernent des secteurs variés et visent principalement à moderniser des équipements de chauffage ou de filtration :

1. MICORDEC (décolletage) – Passy

Renouvellement du système de filtration des brouillards d'huile.
Subvention plafonnée à 50 000 € pour un investissement de 125 650 € HT.

2. BG Menuiserie – Sallanches

Remplacement du système de filtration des poussières de bois.
Subvention de 10 000 € pour un investissement de 25 000 € HT.

3. SCI La Jonquille – Saint-Gervais

Remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur dans un bâtiment comprenant un garage automobile.
Subvention de 8 805 € pour un investissement de 22 015 € HT.

4. RD Menuiserie – Les Contamines-Montjoie

Remplacement d'un fourneau brûle-tout par un générateur à air chaud à bois performant.
Subvention de 3 280 € pour un investissement de 8 200 € HT.

5. EARL Laines du Mont-Blanc – Sallanches

Remplacement d'une chaudière fioul et d'un ancien poêle à bois par trois poêles à bois performants.
Subvention de 10 204 € pour un investissement de 25 510 € HT.

Ce fonds d'aide est toujours accessible aux entreprises jusqu'à fin novembre 2026.

Il est financé par la CCPMB, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le département de la Haute-Savoie et l'ADEME dans le cadre du Plan de protection de l'atmosphère de la Vallée de l'Arve.